

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Matte

<https://www.cadre21.org/membres/e74cb55906080f1acbdf0054>

Date d'obtention : 2022-09-19 21:48:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1° Contenu pornographie juvénile ou non

Si un élève de l'école vient nous consulter concernant des images ou vidéos de pornographie juvénile, entendu parler, fait, envoyé, vu ou reçu ces images on complète la grille d'intervention sexto avec lui et on complète la grille d'intervention avec les autres personnes impliqués pour s'assurer que les images ont du contenu de pornographie juvénile, si oui alors on continue sinon on applique la politique de l'établissement. On arrête également la propagation des images.

2° Âge des personnes impliqués dans le sextage

Si la personne est majeur, confisqué le cellulaire de l'élève mineur et contacter la POLICE.

3° Intention impulsive ou intention malveillante

Si après avoir questionné le témoin ou la personne qui signale une autre personne et que l'on a rempli la grille sexto et ensuite questionné et rempli la grille sexto avec la personne qui s'était prise en photo et qui a envoyé à un ou d'autres élèves de l'école.

Si c'est une intention malveillante de la part de l'investigateur, on rencontre l'élève investigateur sans compléter la grille sexto on lui explique la situation et on confisque son cellulaire et surtout on appelle rapidement la POLICE.

Si c'est un acte impulsif de cette personne ainsi que des informations recueillis sur l'investigateur et que les 2 personnes font preuve d'acte impulsif, on rencontre l'investigateur, on complète la grille avec l'investigateur et s'il collabore, on confisque son cellulaire et on contacte la police rapidement pour empêcher la diffusion et le partage des photos.

Après, on s'assure d'une sensibilisation de chacun au sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

S'assurer un complétant la grille de Sexto que c'est du contenu de pornographie juvénile.

Interroger toutes les personnes impliqués avant de rencontrer l'investigateur pour vérifier s'il est d'âge mineur ou d'âge majeur Déterminer s'il s'agit d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante de l'investigateur

À n'importe quelle étape, si une personne refuse de collaborer, on contacte la police.

Ne jamais regarder ni se faire envoyer en preuve les images, on doit seulement compléter la grille et suivre ses indications.

Ne pas parler de cette situation à d'autres personnes non concernées (journaliste, ...)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans chacun des 3 cas, que la personne donne les vraies informations lorsqu'on complète la grille avec eux pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Cette personne doit avoir confiance en nous que l'on est là pour l'aider et la soutenir et non la juger.

Aussi dans le cas # 3

Lorsqu'on doute d'un acte malveillant (preuve de menace, d'extorsions, vengeance et partage de photos étendu)

et que l'on rencontre l'investigateur pour lui expliquer la situation et confisquer son cellulaire...

C'est une situation plus délicate, je préférerais être accompagné par une autre personne qui a fait la formation sexto comme moi (ma direction par exemple) pour mieux gérer la situation avec l'élève qui pourrait dégénérer.